

# Revue de la presse

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **106 (1961)**

Heft 9

PDF erstellt am: **02.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Il s'agit donc d'un engin rustique, réunissant sous un poids et un encombrement fort minimes, le maximum d'armement et surtout la protection d'un personnel appelé à agir par petits éléments isolés. Certes cette protection est relative contre les projectiles anti-chars à charge creuse — car on sait qu'aucun blindage ne leur résiste. En l'occurrence il s'agissait d'assurer la plus grande maniabilité en faveur de quelques éléments chargés de réprimer des mouvements subversifs où qu'ils éclatent ; ou également à des éléments plus nombreux, grâce aux facilités qu'offre leur aéroportage, pour s'opposer dans les délais les plus réduits à des mouvements d'une certaine ampleur qui pourraient être déclenchés, soit de l'intérieur, soit par voie aérienne contre des objectifs sensibles tels que : les complexes industriels, les zones portuaires ou plages de débarquement et les aérodromes.

J. Perret-Gentil

---

Revue de la presse

**Problèmes de l'armement atomique de la Suisse**

L'importante question de l'armement atomique de notre armée doit être tranchée par le peuple.

La « Société d'études militaires »<sup>1</sup> a fait paraître chez Huber et Cie, à Frauenfeld, un opuscule destiné à l'information des citoyens et à l'organisation de conférences et de discussions sur ce sujet.

Ce petit ouvrage, intitulé : « Probleme der Schweizer Atom-bewaffung », fort bien rédigé et présenté, traite tous les points qui se rapportent à cette grave décision que le peuple doit prendre, en exposant pour chacun d'eux les arguments pour et contre.

Il est toutefois fort regrettable que cette brochure, comme celles qui ont déjà paru ou qui paraîtront en Suisse alémanique sur le même sujet, ne soient pas éditées également en français. Une traduction est indispensable, car il est nécessaire d'avoir en Suisse romande de la documentation de ce genre ; à notre connaissance, il n'existe rien pour le moment.

---

<sup>1</sup> En allemand : « Verein zur Förderung des Wehrwillens und der Wehrwissenschaft ».

Il faut bien dire que nous n'avons pas trouvé dans cet intéressant opuscule les « arguments-massues » des généraux M. Carpentier et P.-M. Gallois que nous avons cités dans notre compte rendu de l'ouvrage *L'Avenir de l'Alliance Atlantique* du numéro de la *R.M.S.* d'août dernier, et qui s'appliquent à notre pays. Aussi n'hésitons-nous pas à répéter celui qui nous paraît le plus important ; il est du général Gallois : « ... La puissance des moyens de représailles d'une nation cherchant à fonder sa sécurité sur la dissuasion atomique, peut être sans commune mesure avec les forces du pays contre lequel jouerait la dissuasion. Il suffit que l'agresseur potentiel évalue la « quantité de destruction » dont son éventuelle victime serait capable et qu'il l'estime supérieure aux bénéfices que lui rapporterait l'agression pour que joue la dissuasion. En d'autres termes, un petit pays, ne tenant qu'un rôle second dans le monde, doit cependant pouvoir imposer le non-recours à la force contre lui avec des moyens de représailles limités, proportionnels à la valeur de l'enjeu qu'il représente. »<sup>1</sup>

Mais pour revenir à la brochure « Probleme der Schweizer Atom-bewaffnung », disons encore que si elle est fort utile à tous ceux qui devront voter, elle est indispensable à ceux qui auront à diriger la campagne en faveur de l'armement atomique de notre armée.

Mft

### Les militaires et le pouvoir

Il est bien difficile de faire un choix dans l'intéressant numéro spécial d'avril-juin 1961 de la *Revue française de sociologie*<sup>2</sup> intitulé : « Guerre — Armée — Société ». Parmi tout son sommaire, c'est cependant l'article de M. J. Meynaud, de l'Ecole pratique des Hautes Etudes, sur « Les militaires et le pouvoir », qui semble devoir intéresser particulièrement nos lecteurs.

L'universalité du fait de la prise du pouvoir par les militaires — que nous comprenons mal, nous Suisses qui n'avons pas d'armée de métier — montre en tout cas qu'il y aurait quelque naïveté à concevoir les événements de mai 1958 en France, par exemple, comme un cas singulier. Le renversement de la Quatrième République par

<sup>1</sup> Le lecteur fera bien de revoir encore les autres arguments des généraux M. Carpentier et P.-M. Gallois qui s'appliquent à la Suisse. (*R.M.S.*, août 1961.)

<sup>2</sup> *Revue française de sociologie* publiée par les soins du Centre d'études sociologiques, avec le concours du Centre national de la recherche scientifique. Editeur : Julliard, 30, rue de l'Université, Paris 7e.

les généraux d'Alger est au contraire un cas banal d'intervention du soldat de carrière dans la politique, même si l'on met à part l'Amérique latine où ce phénomène est à l'état endémique.

L'armée devrait être, cela va de soi, un instrument du pouvoir civil, mais ce dernier redoute toujours un acte d'insubordination des « centurions ». Peu de constitutions écrites ont pris autant de précautions pour assurer la suprématie de la toge que celle des Etats-Unis, par exemple.

En certains pays, le doute qui règne sur l'aptitude légale à commander du gouvernement en place provoque, facilite la prise du pouvoir par les militaires.

C'est aussi le cas du rôle essentiel que jouent à notre époque les hautes instances militaires dans la préparation et la formulation des décisions gouvernementales, qui fait que la force armée cesse de constituer un instrument passif.

Cette situation n'est certes pas nouvelle, mais ce qui la caractérise actuellement c'est l'extension du phénomène à des pays qui, jusque-là, y avaient échappé. Ces interventions concernent généralement les crédits militaires, leur utilisation, les relations extérieures qu'au nom d'impératifs militaires l'armée s'efforce parfois de contrôler ou d'orienter. Mais, désormais, les préoccupations du domaine sur lequel les militaires entendent exercer un droit de regard s'élargissent, et il s'agit du moral de la nation, des problèmes de l'enseignement et de l'instruction civique.

Cette plongée du militaire dans la politique aide à comprendre le passage de l'appareil civil aux mains ou sous la supervision étroite de l'armée.

On peut se demander si un militaire ou un ancien soldat, élu ou nommé à un poste civil, reste un militaire et certains exemples permettent de le contester.

On peut s'interroger encore sur l'existence possible aujourd'hui d'un seul régime politique qui puisse se réclamer de la totale subordination des forces militaires au pouvoir civil ? !

Le récent *memorandum* des généraux allemands sur l'armement atomique accuse la fragilité des velléités d'un contrôle démocratique des militaires ; et il y a d'autres exemples...

L'existence d'une profession militaire passe pour être l'élément de base, et l'antidote est la formule des milices dont la Suisse reste la terre d'élection <sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Et cependant, même chez nous, les interventions de la Société suisse des officiers peuvent être considérées comme une pression des militaires sur le pouvoir civil. *Mft.*

Il semble possible de rattacher l'expansion des facultés des militaires au grand mouvement qui étend les missions et améliore le prestige des « experts » au détriment des autorités politiques traditionnelles. Quel que soit son domaine d'application, la technocratie a pour résultat de transformer l'esprit du régime. Nombre de « techniciens » ont tendance à s'estimer également compétents en dehors de leur champ de spécialisation. C'est ainsi que l'armée glisse si volontiers vers la « régulation de la politique ».

L'impuissance gouvernementale considérée comme l'incapacité à mobiliser l'opinion publique et parfois la totalité des parlementaires, et non comme l'inaptitude à repousser l'assaut direct des « centurions », constitue un élément explicatif de la prise du pouvoir par les militaires. Il paraît en effet difficile et presque impossible d'instaurer un régime militaire sans la complicité, éventuellement passive, d'une large partie de la population. Il en est de même de l'aspect « complot » ou « conjuration ».

On ne saurait mettre fin à ces différents dangers que par un renforcement des structures politiques. Il n'y a pas tellement de solutions. L'une est celle du commissaire politique. L'autre, qui est la seule admissible dans une démocratie représentative, consiste en la participation du citoyen à la vie politique. Or, on ne connaît qu'un moyen de faire fonctionner un tel régime : un système de partis solides et responsables.

Mjt

### Informations

#### **Société Suisse des Officiers Communiqué du nouveau comité central**

Le nouveau comité central s'est réuni, pour la première fois, les 30 juin et 1 juillet à Berne, sous la présidence du colonel EMG Th. Gullotti.

Au cours d'une discussion générale sur l'activité future de la SSO et des buts à atteindre durant les prochaines années les tâches suivantes ont été précisées :

a) *Travaux intéressant la défense nationale :*

- Collaboration à l'étude des problèmes que pose la mise en œuvre de l'*Organisation des troupes 61* ».
- Etude de la question de l'équipement atomique de notre armée (lutte contre l'initiative antiatomique). Une commission spéciale a été constituée qui s'occupera de tous les problèmes de la guerre thermo-nucléaire.
- Mesures à prendre en vue de la défense de notre espace aérien : le colonel-divisionnaire Uhlmann continuera à présider la com-